

PRÉFACE¹

Le présent rapport sur les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (*Rapport sur les bonnes pratiques*) est la réponse à la demande faite par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au Groupe d'experts international sur l'évolution du climat (GIEC) de terminer ses travaux sur l'incertitude et de préparer un rapport sur les *bonnes pratiques* pour la gestion des inventaires.

Les recommandations contenues dans le *Rapport sur les bonnes pratiques* ont pour but d'aider les pays à produire des inventaires qui ne sont ni des surestimations ni des sous-estimations, autant qu'on puisse en juger, et dans lesquels les incertitudes sont réduites le plus possible.

À cette fin, le rapport recommande le développement d'inventaires transparents, documentés, temporellement cohérents, exhaustifs, comparables, dont les incertitudes ont été évaluées, qui ont fait l'objet de procédures de contrôle et d'assurance de la qualité, et qui utilisent les ressources efficacement.

Le *Rapport sur les bonnes pratiques* couvre quatre thèmes principaux. Premièrement, les Chapitres 2 à 5 contiennent des *recommandations en matière de bonnes pratiques* pour les secteurs Énergie, Procédés industriels, Agriculture, et Déchets. Ces chapitres portent sur :

- Le choix, à l'aide de diagrammes décisionnels, de méthodes d'estimation appropriées aux circonstances nationales ;
- Des conseils sur les facteurs d'émission et autres données les plus pertinents nécessaires aux calculs des inventaires ;
- Des procédures d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité permettant des vérifications par comparaisons lors de la compilation de l'inventaire ;
- Des informations à documenter, archiver et présenter pour faciliter l'examen des estimations d'émissions ;
- Des incertitudes au niveau de la catégorie de source.

Deuxièmement, le Chapitre 6, *Quantification des incertitudes en pratique*, décrit comment déterminer la contribution relative de chaque catégorie de source à l'incertitude générale des estimations des inventaires nationaux, à partir de données empiriques et de l'opinion d'experts. Le chapitre décrit les méthodes qui aideront les organismes chargés des inventaires à présenter les incertitudes avec cohérence, et donne des informations sur les activités de recherche et développement pour les inventaires nationaux.

Troisièmement, l'établissement des inventaires étant coûteux en ressources, et étant donné l'amélioration probable des estimations à l'avenir, le Chapitre 7, *Choix de méthode et recalculs*, fournit des recommandations sur l'octroi de priorités aux *catégories de source clés*, et explique comment et quand recalculer des estimations établies antérieurement pour garantir une estimation cohérente des tendances.

Enfin, le Chapitre 8, *Assurance de la qualité et contrôle de la qualité*, décrit les *bonnes pratiques* relatives aux procédures d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité pour les organismes chargés des inventaires en ce qui concerne leurs propres inventaires. Les *Recommandations en matière de bonnes pratiques* couvrent les normes de mesures, les contrôles systématiques des calculs et de l'exhaustivité, et les procédures de documentation et d'archivage des données. Un système d'examen indépendant et d'audit est également décrit.

Trois appendices contiennent des informations auxiliaires sur des concepts de base, des définitions et des vérifications.

Le *Rapport sur les bonnes pratiques* ne révisé pas, ni ne remplace pas les *Lignes directrices du GIEC*², mais fournit une référence complémentaire, en accord avec des lignes directrices. La cohérence avec les *Lignes directrices du GIEC* est définie par trois critères :

- (i) Des catégories de source spécifiques examinées par les *recommandations en matière de bonnes pratiques* ont les mêmes définitions que les catégories correspondantes dans les *Lignes directrices du GIEC*.

¹ Préface convenue par le Bureau du Groupe de travail pour le Programme du GIEC sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, qui s'est réuni à Sydney le 4 mars 2000.

² Titre complet : *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre—version révisée 1996* (GIEC, 1996).

- (ii) Les *recommandations en matière de bonnes pratiques* utilisent les mêmes formes fonctionnelles pour les équations utilisées pour estimer les émissions que celles utilisées dans les *Lignes directrices du GIEC*.
- (iii) Les *recommandations en matière de bonnes pratiques* permettent la correction des erreurs ou lacunes identifiées dans les *Lignes directrices du GIEC*.

Le critère (i) n'exclut pas l'identification de catégories de source supplémentaires susceptibles d'être incluses dans la catégorie Autres dans les *Lignes directrices du GIEC*. Les facteurs d'émission par défaut ou les paramètres modèles ont été actualisés, lorsqu'ils peuvent être liés à des circonstances nationales particulières, et documentés.

Quel que soit le niveau de complexité de l'inventaire, les *Recommandations en matière de bonnes pratiques* permettent de mieux comprendre comment la gestion des incertitudes peut produire des estimations d'émissions adaptées aux objectifs de la CCNUCC et aux travaux scientifiques associés aux inventaires de gaz à effet de serre.